

# **NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE des budgets primitifs de 2026**

**Communauté de communes Roumois Seine  
42 669 habitants**

## Sommaire

<b>ELEMENTS DE CONTEXTE ET PRIORITES BUDGETAIRES POUR 2026 .....</b>	<b>3</b>
1. PRESENTATION SUCCINCTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES .....	3
2. LES PRIORITES BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN 2026 .....	3
3. LE CONTEXTE DE LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2026 :.....	3
4. LES CONSEQUENCES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2026 .....	4
<b>PRESENTATION BREVE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026.....</b>	<b>6</b>
1. LE BUDGET PRINCIPAL.....	6
1.1. <i>La section de fonctionnement</i> .....	6
1.1.1. Recettes de fonctionnement.....	6
1.1.2. Dépenses de fonctionnement .....	8
1.2. <i>La section d'investissement</i> .....	9
1.2.1. Recettes d'investissement .....	9
1.2.2. Dépenses d'investissement.....	10
2. LES BUDGETS ANNEXES : .....	11
2.1. <i>Le budget annexe « aide à domicile »</i> :.....	11
2.2. <i>Le budget annexe « Office du tourisme »</i> .....	12
2.3. <i>Le budget annexe « Autorisations du droit des sols »</i> .....	13
2.4. <i>Le budget annexe « Résidence autonomie Jean-Guenier »</i> .....	14
2.5. <i>Le budget annexe « Assainissement collectif »</i> .....	15
2.6. <i>Le budget annexe « SPANC »</i> .....	17
2.7. <i>Le budget annexe « Parc du Roumois »</i> .....	19
2.8. <i>Le budget annexe « zone d'activités de Thuit-Anger »</i> .....	20
2.9. <i>Le budget annexe « zone d'activités de Quillebeuf »</i> .....	21

## Eléments de contexte et priorités budgétaires pour 2026

### **1. Présentation succincte de la Communauté de communes**

La Communauté de communes Roumois Seine regroupe 40 communes comptant au total 42 669 habitants. Elle dispose de multiples compétences, parmi lesquelles la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la voirie, l'assainissement et le ruissellement, l'urbanisme, le tourisme, le développement économique.

À travers ces compétences, la Communauté de communes agit quotidiennement pour assurer un service public de proximité, accompagner les communes membres et soutenir le développement équilibré du territoire.

### **2. Les priorités budgétaires de la Communauté de communes en 2026**

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans une logique de continuité de l'action de la Communauté de communes, tout en affirmant des priorités claires en matière d'investissement et de fonctionnement, au service du projet de territoire. Les priorités inscrites dans le budget de 2026 vont permettre de concrétiser des ambitions pour le territoire :

- Créer un territoire résilient :
  - Décarboner et accélérer la transition énergétique ;
  - Favoriser les mobilités douces ;
  - Lutter contre le ruissellement ;
  - Travailler sur les risques ;
- Renforcer l'attractivité du territoire :
  - Attirer des entreprises dans les zones d'activité économiques ;
  - Poursuivre le développement touristique ;
- Rénover le patrimoine intercommunal :
  - Amplifier le programme de rénovation de voirie ;
  - Lancer un programme de rénovation de bâtiments ;
- Moderniser le fonctionnement de la collectivité :
  - Créer un magasin central ;
  - Travailler sur la rénovation des stations d'épuration.

### **3. Le contexte de la construction du budget 2026**

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans un environnement encore instable pour les finances locales, marqué par une recherche de maîtrise des dépenses publiques et par des facteurs de coûts qui demeurent structurants pour les collectivités et leurs regroupements.

Sur le plan macroéconomique, l'inflation a nettement ralenti en 2025 (0,9 % en moyenne annuelle au sens IPCH), avec un niveau très bas observé en janvier 2026 (+0,3 % sur un an selon l'estimation provisoire). Dans le même temps, les perspectives à moyen terme restent prudentes

: la Banque de France anticipe une inflation modérée autour de 2026 (ordre de grandeur 1,3 % en moyenne annuelle dans ses projections).

Les charges supportées par le bloc local restent toutefois sous tension, en particulier :

- Les charges de personnel, sous l'effet mécanique de mesures nationales et, surtout, de la montée en charge de la hausse des cotisations employeurs CNRACL, dont le taux atteint 37,65 % au 1er janvier 2026 (avec une trajectoire haussière jusqu'en 2028).
- Les charges financières, dans un contexte où la politique monétaire reste restrictive même si elle se stabilise : la BCE a maintenu inchangés ses taux directeurs le 5 février 2026, confirmant un environnement de taux encore significatif pour les nouveaux financements.
- Les dépenses d'assurance, dans un marché encore tendu pour de nombreuses collectivités, malgré des signes d'apaisement et la poursuite des dispositifs de sécurisation.
- Les coûts de maintenance et d'investissement (bâtiments, voirie, eau/assainissement), sensibles aux prix de l'énergie, des matériaux et à la disponibilité des entreprises, ce qui conduit à renforcer l'exigence de priorisation dans le programme d'investissement.

Dans ce contexte, la Communauté de communes a construit son budget 2026 autour de trois principes :

1. Sécuriser l'équilibre budgétaire,
2. Préserver la capacité d'autofinancement,
3. Maintenir un niveau d'investissement important.

#### **4. Les conséquences de la loi de finances pour 2026**

La loi de finances pour 2026, définitivement adoptée début février 2026, s'inscrit dans une trajectoire nationale de redressement des comptes publics, avec un objectif annoncé de réduction du déficit public.

Dans ce cadre, la contribution demandée aux collectivités constitue un élément majeur de la construction budgétaire 2026, y compris pour le bloc communal et les intercommunalités.

La loi de finances pour 2026 reconduit le dispositif dit « Dilico », destiné à faire contribuer les collectivités dont les recettes et le niveau de dépenses sont les plus élevés.

Ce mécanisme s'applique aux collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40 M€, et dont les recettes connaissent une forte progression.

La Communauté de communes Roumois Seine ne remplit pas ces critères et n'est donc pas concernée par le Dilico en 2026. Aucune ponction directe de recettes n'est donc appliquée au titre de ce dispositif.

Au-delà du dispositif Dilico, l'article 129 de la loi de finances pour 2026 fixe les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des compensations fiscales versées par l'État aux collectivités.

Si l'enveloppe globale de la DGF apparaît stable, cette stabilité masque en réalité une réduction des compensations fiscales, intégrées dans les mécanismes dits de variables d'ajustement. Concrètement, cela signifie que l'État compense moins certaines exonérations ou allègements de fiscalité locale qu'auparavant.

Pour les collectivités, et notamment les EPCI, cette mesure se traduit par une dynamique de recettes plus contrainte. L'impact exact dépendra des notifications transmises par l'État, mais il est aujourd'hui évalué à près de 120 000 € de recettes en moins sur le budget 2026 de la Communauté de communes.

Dans ce contexte, le budget 2026 a été construit avec une approche prudente : le Dilico ne s'applique pas à l'établissement public, ce qui sécurise ses recettes fiscales ; en revanche, la baisse des compensations de l'État appelle à une vigilance accrue sur l'évolution des recettes et sur la capacité d'autofinancement.

Ces éléments justifient une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et une priorisation des investissements, afin de préserver l'équilibre financier de la Communauté de communes.

## Présentation brève des budgets primitifs 2026

### 1. Le budget principal

#### 1.1. La section de fonctionnement

Pour 2026, l'équilibre général du budget principal ressort de la façon suivante :

##### 1.1.1. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
013	Atténuations de charges	220 000,00 €	220 000,00 €	0,0%
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 666 335,33 €	5 315 214,05 €	13,9%
73	Impôts et taxes	7 449 549,00 €	7 522 077,33 €	1,0%
731	Fiscalité locale	10 983 299,00 €	11 317 537,50 €	3,0%
74	Dotations et participations	3 669 977,00 €	2 746 169,00 €	-25,2%
75	Autres produits de gestion courante	274 000,00 €	123 504,00 €	-54,9%
77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00 €	10 000,00 €	
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>27 263 160,33 €</b>	<b>27 254 501,88 €</b>	<b>0,0%</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 876 247,94 €	4 297 435,21 €	-51,6%
042	Opérations ordre transf. entre sections	24 471,00 €	40 000,00 €	63,5%
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 900 718,94 €</b>	<b>4 337 435,21 €</b>	<b>-51,3%</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>36 163 879,27 €</b>	<b>31 591 937,09 €</b>	<b>-12,6%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 31 591 937,09 € pour 2026 contre 36 163 879,27 € prévues en autorisations budgétaires pour 2025. Cette diminution de 12,6 % s'explique par la forte baisse du résultat de fonctionnement reporté de plus de 50 % (le report du résultat de fonctionnement est de 4 297 435,21 € en 2026 contre 8 876 247,94 € en 2025).

S'agissant des principales recettes, elles évoluent ainsi :

- Les recettes fiscales locales sont prévues stables ou en légère hausse (à l'exception de la TEOMI dont le produit diminue en 2026) par rapport aux montants perçus en 2025 :
  - Le produit de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est estimé à 339 557 € en 2026 ;
  - Le produit des impôts directs locaux est estimé à 5 520 000 € grâce à la revalorisation annuelle des bases fiscales liées à l'IPCH ;

Pour 2026, la Communauté de communes maintient les taux de fiscalité directe locale au même niveau que les années passées :

Taxe	Taux 2025
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE) :</b>	21,26 %
<b>Taxe sur le foncier bâti (TFB) :</b>	5,26 %
<b>Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :</b>	15,36 %
<b>Taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale</b>	9,67 %

- Le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est estimé à 386 645 € en 2025 ;
  - L'instauration de la TEOMI a permis une baisse de la contribution des habitants de la CCRS. En 2026, le montant de la TEOMI attendu par la Communauté de Communes Roumois Seine est estimé à 4 589 625,50 € contre 4 815 457 € perçu en 2025 ;
  - Le produit de la taxe GEMAPI dont le montant est établi à 10 € par habitant est attendu à 431 710 € ;
  - La taxe sur les entreprises de transport introduite par la loi de finances pour 2023 est estimée à 40 000 €.
- Les impôts et taxes :
- La Fraction de TVA reversée par l'Etat devrait être stable en 2026. Cette fraction est évaluée à 4 230 000 € ;
  - Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales estimé à 550 000 € est attendu stable pour 2026 ;
  - Les attributions de compensations versées par les communes au profit de la communauté de communes sont évaluées à 1 202 077,33 € conformément aux votes des attributions de compensation provisoire votées en février ;
  - La fraction compensatoire de la CVAE est attendue à 1 530 000 €, un montant stable depuis trois exercices.
- Les dotations en provenance de l'Etat :
- La dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation constituent les principales composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement perçue par la Communauté de communes. Leur montant résulte notamment de la population DGF, du coefficient d'intégration fiscale et des paramètres de richesse fiscale du territoire. Dans un contexte de stabilité de l'enveloppe nationale de la DGF, ces dotations évoluent faiblement d'une année sur l'autre. Le budget primitif 2026 retient donc des montants stables pour ces dotations à 1 550 000 € pour la dotation d'intercommunalité et 360 000 € pour la dotation de compensation ;
  - Le chapitre 74 intègre également les compensations versées par l'État au titre des réformes de la fiscalité économique, et notamment celles liées à la Contribution Économique Territoriale. Ces compensations ont pour objectif de neutraliser, au moins partiellement, les effets des réformes décidées au niveau national. Elles constituent une recette de substitution, dépendante des choix de l'État et dont l'évolution reste incertaine à moyen terme. Néanmoins, la loi de finances pour 2026 a prévu une diminution de cette compensation de près de 20%. Le montant

de la compensation pour cette année est donc estimé à 528 253 € contre 662 802 € en 2025.

- Les produits liés à la vente de produits fabriqués et de prestations de services (chapitre 70) sont inscrits pour un montant de 5 312 900 € :
  - Le montant 2026 des refacturations aux budgets annexes est élevé (1 312 314,05 € contre 600 000 € d'inscriptions en 2025) ;

	Masse salariale	Autres frais	Total
SPANC	404 000,00	32 334,36	436 334,36
Assainissement collectif	116 000,00	4 000,00	120 000,00
Office du Tourisme	95 000,00	3 785,69	98 785,69
Résidence Jean Guenier	383 500,00	11 247,08	394 747,08
ZA Quillebeuf		1 700,00	1 700,00
ZA Thuit Anger		3 000,00	3 000,00
Parc du Roumois	0,00	0,00	0,00
Autorisation droit du Sol	173 000,00	2 107,37	175 107,37
Service d'aide à domicile	74 000,00	8 639,55	82 639,55
<b>TOTAL</b>	<b>1 245 500,00</b>	<b>66 814,05</b>	<b>1 312 314,05</b>

- Les recettes liées aux accueils de loisirs et aux temps périscolaires sont estimées à 3 977 900 € soit un montant stable par rapport aux années précédentes.

### 1.1.2. Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
011	Charges à caractère général	4 878 484,88 €	5 259 836,99 €	7,8%
012	Charges afférentes au personnel	12 000 000,00 €	12 194 902,00 €	1,6%
014	Atténuations de produits	2 581 877,00 €	2 551 676,00 €	-1,2%
65	Autres charges de gestion courante	7 631 726,06 €	7 891 068,35 €	3,4%
66	Charges financières	58 926,48 €	64 918,10 €	10,2%
67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €	10 000,00 €	-50,0%
68	Dotations aux amortissements et provisions	60 000,00 €	10 000,00 €	-83,3%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>27 231 014,42 €</b>	<b>27 982 401,44 €</b>	<b>2,8%</b>
023	Virement à la section d'investissement	8 212 865,71 €	2 609 535,65 €	-68,2%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	719 999,14 €	1 000 000,00 €	38,9%
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 932 864,85 €</b>	<b>3 609 535,65 €</b>	<b>-59,6%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>36 163 879,27 €</b>	<b>31 591 937,09 €</b>	<b>-12,6%</b>

Première dépense de la collectivité sur la section de fonctionnement, la masse salariale représentera en 2026 une dépense de près de 12,2 M€, soit une hausse très mesurée de 1,6 % par rapport aux autorisations budgétaires votées en 2025. Cette hausse s'explique à la fois par des remplacements d'agents absents sur une longue période en 2026, mais également par les effets de la réorganisation des services communautaires.

Il est à noter que cette hausse de la masse salariale au budget primitif en 2026 est inférieure à celle qui était observée au cours des années précédentes (+ 5% en moyenne lors des 3 derniers exercices).

Parmi les dépenses réelles de fonctionnement, les plus marquantes se décomposent de la manière suivante :

- Les attributions de compensations s'élèveront en 2026 à 231 123 € (soit le même montant qu'en 2025) ;
- Les charges financières : elles correspondent au montant des intérêts dus et frais assimilés pour les emprunts souscrits par la collectivité. Hors souscription de nouvel emprunt, elles s'élèvent à 44 918,10 € en 2026 contre 54 365,36 € en 2025. 20 000 € de charges financières sont également prévues pour les emprunts à souscrire en 2026.
- La contribution au Service départemental d'incendie et de secours s'élèvera en 2026 à 912 654 € contre 886 082 € en 2025 ;
- Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères par le syndicat Précoval s'élèvera en 2026 à 4 612 725,73 €, contre 4 740 214 € au réel en 2025 ;
- La contribution globale du budget principal aux 9 budgets annexes de la Communauté de communes devrait s'élever à 625 000 € en 2026, contre un peu moins de 460 000 € en 2025.

## **1.2. La section d'investissement**

### **1.2.1. Recettes d'investissement**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
<b>10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	2 504 252,44 €	6 881 998,29 €	174,8%
<b>13</b>	Subventions d'investissement	3 411 958,79 €	1 035 300,26 €	-69,7%
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées		2 000 000,00 €	
<b>26</b>	Participations et créances rattachées	37 000,00 €		-100,0%
<b>27</b>	Autres immobilisations financières	274 860,00 €		-100,0%
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>6 228 071,23 €</b>	<b>9 917 298,55 €</b>	<b>59,2%</b>
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement	8 212 865,71 €	2 609 535,65 €	-68,2%
<b>040</b>	Opérations ordre transf. entre sections	719 999,14 €	1 000 000,00 €	38,9%
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	273 017,80 €	100 000,00 €	-63,4%
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>9 205 882,65 €</b>	<b>3 709 535,65 €</b>	<b>-59,7%</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>15 433 953,88 €</b>	<b>13 626 834,20 €</b>	<b>-11,7%</b>

La section d'investissement sera financée par :

- L'autofinancement généré par la section de fonctionnement (1 000 000 € liés aux amortissements et 2 609 535,65 € de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement) ;
- L'affectation anticipée du résultat sur le compte 1068 (5 931 998,29 €) ;
- La récupération du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 950 000 € ;
- La souscription d'emprunts bancaires pour un montant maximal de 2 000 000 € en 2026.

### 1.2.2. Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
16	Emprunts et dettes assimilées	891 437,44 €	908 040,39 €	1,9%
20	Immobilisations incorporelles	1 258 423,17 €	1 250 652,86 €	-0,6%
204	Subventions d'équipement versées	1 101 708,42 €	850 725,96 €	-22,8%
21	Immobilisations corporelles	6 238 341,94 €	5 056 212,76 €	-18,9%
23	Immobilisations en cours	4 584 585,56 €	1 924 187,54 €	-58,0%
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>14 074 496,53 €</b>	<b>9 989 819,51 €</b>	<b>-29,0%</b>
001	Solde exécution invest. reporté	1 061 968,55 €	3 497 014,69 €	229,3%
040	Opérations ordre transf. entre sections	24 471,00 €	40 000,00 €	63,5%
041	Opérations patrimoniales	273 017,80 €	100 000,00 €	-63,4%
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 359 457,35 €</b>	<b>3 637 014,69 €</b>	<b>167,5%</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>15 433 953,88 €</b>	<b>13 626 834,20 €</b>	<b>-11,7%</b>

En 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveront à 9 989 819,51 € (alors que les autorisations budgétaires s'élevaient à 14 074 496, 53 € en 2025).

Le projet de budget prévoit des crédits pour le remboursement du capital de la dette : 610 300 € liés aux emprunts déjà souscrits et 45 000 € pour les emprunts à souscrire au cours de l'année. Le chapitre 16 intègre aussi l'avance consentie au budget annexe de la Zone de Thuit-Anger pour un montant de 252 740,39 €.

Hors remboursement de la dette, le programme d'investissement s'élève à 9 081 779,12 €. Il se concentre sur des projets structurants et des investissements de proximité, parmi lesquels :

- Réseaux de voirie : 2 000 000 €
- Travaux de l'axe cyclable n°4 : 450 000 €
- Acquisition d'engins pour les services techniques : 279 000 €
- Solde des fonds de concours 2020-2026

Par ailleurs, la collectivité poursuit son engagement en faveur des équipements sportifs communautaires. L'année 2026 verra ainsi la continuité des opérations de reconstruction des salles annexes du gymnase de Bosroumois, la construction d'une salle annexe au gymnase du Roumois à Saint-Ouen-de-Thouberville, ainsi que la réalisation de nouveaux vestiaires à Saint-Pierre-des-Fleurs. Ces projets visent à améliorer l'accueil des usagers et à répondre aux besoins croissants des associations et des établissements scolaires.

Des crédits sont également inscrits pour la réalisation d'études structurantes, notamment en vue de la construction d'un siège administratif unique à Bourg-Achard et de la création d'un centre technique de stockage sur le même secteur. Ces projets s'inscrivent dans une démarche de rationalisation du patrimoine communautaire et d'amélioration des conditions de travail des agents.

En matière de systèmes d'information, l'exercice 2026 permettra la poursuite du déploiement de l'hyperviseur, dont les premiers essais interviendront au cours du premier semestre.

De nombreux travaux de sécurisation, d'aménagement et d'embellissement sont également programmés sur les sites dédiés à l'enfance et à la petite enfance, notamment à Thuit-de-l'Oison, Bourg-Achard et Saint-Ouen-de-Thouberville, afin d'améliorer la qualité d'accueil et de répondre aux exigences réglementaires.

## 2. Les budgets annexes :

### 2.1. Le budget annexe « Aide à domicile » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 2 469 035,55 € et s'articule de la façon suivante :

#### Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	557 667,99 €	290 035,55 €	-48,0%
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 867 278,20 €	1 845 000,00 €	-1,2%
018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	30 000,00 €	334 000,00 €	1013,3%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 454 946,19 €</b>	<b>2 469 035,55 €</b>	<b>0,6%</b>

#### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	107 386,22 €	80 139,55 €	-25,4%
012	CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 270 493,97 €	2 300 500,00 €	1,3%
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	77 066,00 €	88 396,00 €	14,7%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 454 946,19 €</b>	<b>2 469 035,55 €</b>	<b>0,6%</b>

La participation du budget principal au budget annexe « aide à domicile » devrait s'élever en 2026 à 314 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 18 751,40 € et s'articule de la façon suivante :

#### Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	33 965,00 €	13 580,40 €	-60,0%
027	AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES	4 535,00 €		-100,0%
029	AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES		5 171,00 €	
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>38 500,00 €</b>	<b>18 751,40 €</b>	<b>-51,3%</b>

#### Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
022	ACQUISITION D'ELEMENTS ACTIF IMMO	33 300,00 €	14 348,40 €	-56,9%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 200,00 €	4 403,00 €	-15,3%
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>38 500,00 €</b>	<b>18 751,40 €</b>	<b>-51,3%</b>

Les principaux investissements prévus sur ce budget annexe sont le renouvellement de la licence du logiciel de télégestion mais aussi l'acquisition de matériel informatique et de mobilier.

## **2.2. Le budget annexe « Office du tourisme »**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 230 677,22 € et s'articule de la façon suivante :

### **Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	74 619,97 €	56 677,22 €	-24,0%
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	47 000,00 €	47 000,00 €	0,0%
74	Dotations et participations	0,00 €		
75	Autres produits de gestion courante	96 380,03 €	127 000,00 €	31,8%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>218 000,00 €</b>	<b>230 677,22 €</b>	<b>5,8%</b>

### **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
011	Charges à caractère général	73 100,00 €	109 135,69 €	49,3%
012	Charges de personnel et frais assimilés	120 000,00 €	95 000,00 €	-20,8%
023	Virement à la section d'investissement	18 913,49 €	15 541,53 €	-17,8%
042	Opérations ordre transf. entre sections	5 579,48 €	11 000,00 €	97,2%
65	Autres charges de gestion courante	407,03 €		-100,0%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>218 000,00 €</b>	<b>230 677,22 €</b>	<b>5,8%</b>

La participation du budget principal au budget annexe « Office du tourisme » devrait s'élever à 127 000 € en 2026.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 28 000 € et s'articule de la façon suivante :

### **Recettes d'investissement :**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
001	Solde exécution invest. reporté	9 684,87 €	1 458,47 €	-84,9%
021	Virement de la section de fonctionnement	18 913,49 €	15 541,53 €	-17,8%
040	Opérations ordre transf. entre sections	5 579,48 €	11 000,00 €	97,2%
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 011,86 €		
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>46 189,70 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>-39,4%</b>

### **Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
20	Immobilisations incorporelles	9 592,97 €	8 000,00 €	-16,6%
21	Immobilisations corporelles	36 596,73 €	20 000,00 €	-45,4%
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>46 189,70 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>-39,4%</b>

Les principaux investissements prévus sur ce budget annexe sont les suivants :

- Achat de mobilier pour le gîte de Barneville ;
- Acquisition d'ordinateurs et de téléphones pour les agents ;
- Schéma directeur immobilier et énergétique.

### **2.3. Le budget annexe « Autorisations du droit des sols »**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 234 357,37 € et s'articule de la façon suivante :

#### **Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	19 024,79 €	38 186,37 €	100,7%
74	Dotations et participations	50 000,00 €	128 171,00 €	156,3%
75	Autres produits de gestion courante	125 000,00 €	68 000,00 €	-45,6%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>194 024,79 €</b>	<b>234 357,37 €</b>	<b>20,8%</b>

#### **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
011	Charges à caractère général	32 483,79 €	20 207,37 €	-37,8%
012	Charges de personnel et frais assimilés	154 000,00 €	173 000,00 €	12,3%
042	Opérations ordre transf. entre sections	7 541,00 €	6 000,00 €	-20,4%
65	Autres charges de gestion courante		35 150,00 €	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>194 024,79 €</b>	<b>234 357,37 €</b>	<b>20,8%</b>

La participation du budget principal au budget annexe « Autorisations du droit du sol » devrait s'élever à 68 000 € en 2026.

La section d'investissement est en suréquilibre de 17 927,70 € et s'articule de la façon suivante :

**Recettes d'investissement :**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
001	Solde exécution invest. reporté	19 962,70 €	27 503,70 €	37,8%
040	Opérations ordre transf. entre sections	7 541,00 €	6 000,00 €	-20,4%
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>27 503,70 €</b>	<b>33 503,70 €</b>	<b>21,8%</b>

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
20	Immobilisations incorporelles	10 200,00 €	13 576,00 €	33,1%
21	Immobilisations corporelles		2 000,00 €	
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>10 200,00 €</b>	<b>15 576,00 €</b>	<b>52,7%</b>

Les principaux investissements prévus sur ce budget annexe sont les suivants :

- Mise à jour des matrices MAJIC3, la mise en place du parapheur électronique.

**2.4. Le budget annexe « Résidence autonomie Jean-Guenier »**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 853 640,34 € et s'articule de la façon suivante :

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.		94 032,34 €	
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	475 432,00 €	441 100,00 €	12,0%
018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	304396,30 €	312 000,00 €	-21,4%
019	PRODUITS FINANCIERS, EXCEPT ET NON ENC.	6 508,00 €	6 508,00 €	0,0%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>786 336,30 €</b>	<b>853 640,34 €</b>	<b>7,1%</b>

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
011	DEPENSES AFF .EXPLOIT.COUR	312 350,00 €	318 997,08 €	2,1%
012	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	280 200,00 €	383 500,00 €	31,7%
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	193 786,30 €	151 143,26 €	-22,0%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>786 336,30 €</b>	<b>853 640,34 €</b>	<b>7,1%</b>

La participation du budget principal au budget annexe devrait s'élever à 116 000 € en 2026.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 382 836,92 € et s'articule de la façon suivante :

**Recettes d'investissement :**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
028	AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	82 900,00 €	196 508,00 €	137,0%
029	AUTRES RESSOURCES	82 986,30 €	91 000,00 €	9,7%
10	APPORTS DOTATIONS ET RESERVES	239 559,76 €	80 328,92 €	-66,5%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 000,00 €	15 000,00 €	50,0%
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>415 446,06 €</b>	<b>382 836,92 €</b>	<b>-7,8%</b>

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	109 453,11 €	64 181,41 €	-41,4%
022	ACQUISITION D'ELEMENTS ACTIF IMMO	147 900,00 €	277 147,51 €	87,4%
026	AUTRES EMPLOIS	6 508,00 €	6 508,00 €	0,0%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	151 584,95 €	35 000,00 €	-76,9%
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>415 446,06 €</b>	<b>382 836,92 €</b>	<b>-7,8%</b>

Les principaux investissements prévus sur ce budget annexe sont les suivants :

- Aménagement mobilier parties communes et salle d'activité ;
- Rénovations diverses (appartements, chambre froide, toiture terrasse) ;
- Réfection du sol de la salle de restaurant...

**2.5. Le budget annexe « Assainissement collectif »**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 3 981 417,97 € et s'articule de la façon suivante :

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
002	Résultat d'exploitation reporté	2 741 819,66 €	1 738 377,17 €	-36,6%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	473 217,84 €	415 040,80 €	-12,3%
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 901 944,00 €	1 828 000,00 €	-3,9%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	6 448,00 €		-100,0%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>5 123 429,50 €</b>	<b>3 981 417,97 €</b>	<b>-22,3%</b>

## Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
011	Charges à caractère général	1 728 534,00 €	1 627 470,38 €	-5,8%
012	Charges de personnel, frais assimilés	46 100,00 €	116 000,00 €	151,6%
022	Dépenses imprévues	120 868,26 €		-100,0%
023	Virement à la section d'investissement	1 249 877,47 €	864 784,21 €	-30,8%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 261 771,40 €	1 230 061,17 €	-2,5%
65	Autres charges de gestion courante	38 107,00 €	47 000,00 €	23,3%
66	Charges financières	71 942,80 €	66 102,21 €	-8,1%
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €	20 000,00 €	-20,0%
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	8 341,00 €	10 000,00 €	19,9%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>4 550 541,93 €</b>	<b>3 981 417,97 €</b>	<b>-12,5%</b>

La participation du budget principal au budget annexe « Assainissement collectif » devrait s'élever à 0 € en 2026.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 3 830 091,25 € et s'articule de la façon suivante :

## Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
001	Solde exécution invest. reporté	1 010 609,80 €	1 341 081,73 €	32,7%
021	Virement de la section d'exploitation	1 249 877,47 €	864 784,21 €	-30,8%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 261 771,40 €	1 230 061,17 €	-2,5%
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	200 000,00 €	-60,0%
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 330,40 €	17 165,20 €	-50,0%
13	Subventions d'investissement	164 002,00 €	164 002,00 €	0,0%
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	274 897,58 €	12 996,94 €	-95,3%
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>4 495 488,65 €</b>	<b>3 830 091,25 €</b>	<b>-14,8%</b>

### Dépenses d'investissement :

AC	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
020	Dépenses imprévues	187 561,56 €		-100,0%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	473 217,84 €	415 040,80 €	-12,3%
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	200 000,00 €	-60,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	469 979,27 €	447 741,04 €	-4,7%
20	Immobilisations incorporelles	644 057,02 €	509 447,82 €	-20,9%
21	Immobilisations corporelles	175 278,92 €	330 751,59 €	103,8%
23	Immobilisations en cours	1 796 182,53 €	1 917 110,00 €	6,7%
4581	Opérations pour le compte de tiers	16 785,22 €	10 000,00 €	-40,4%
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>4 263 062,36 €</b>	<b>3 830 091,25 €</b>	<b>-9,9%</b>

Les principaux investissements prévus sur ce budget annexe sont les suivants :

- Zonage d'assainissement ;
- Achat d'une machine à fumée pour tests ;
- Reprise de clôtures ;
- Renouvellement de tampons ;
- Réhabilitation de postes de pompage ;
- Réparations diverses de stations d'épuration...

### 2.6. Le budget annexe « SPANC »

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 797 832,50 € et s'articule de la façon suivante :

### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
002	Résultat d'exploitation reporté	572 138,24 €	572 880,50 €	0,1%
70	Ventes produits fabriqués, prestations	239 860,00 €	224 952,00 €	-6,2%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	3 471,00 €	0,00 €	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>815 469,24 €</b>	<b>797 832,50 €</b>	<b>-2,2%</b>

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
011	Charges à caractère général	167 025,00 €	115 929,36 €	-30,6%
012	Charges de personnel, frais assimilés	227 000,00 €	404 000,00 €	78,0%
022	Dépenses imprévues	32 468,88 €		-100,0%
023	Virement à la section d'investissement		223 182,93 €	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	10 581,02 €	12 220,21 €	15,5%
65	Autres charges de gestion courante	43 560,00 €	34 500,00 €	-20,8%
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €	3 000,00 €	20,0%
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	3 471,00 €	5 000,00 €	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>486 605,90 €</b>	<b>797 832,50 €</b>	<b>64,0%</b>

La participation du budget principal au budget annexe « SPANC » devrait s'élever à 0 € en 2026.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 495 039,81 € et s'articule de la façon suivante :

### Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
001	Solde exécution invest. reporté	245 460,70 €	259 636,67 €	5,8%
021	Virement de la section de fonctionnement		223 182,93 €	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	10 581,02 €	12 220,21 €	15,5%
4581	Opérations pour le compte de tiers	50 000,00 €		-100,0%
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>306 041,72 €</b>	<b>495 039,81 €</b>	<b>61,8%</b>

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
020	Dépenses imprévues	6 798,75 €		-100,0%
20	Immobilisations incorporelles	22 800,00 €	24 696,06 €	8,3%
21	Immobilisations corporelles	17 850,00 €	470 343,75 €	2535,0%
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	50 000,00 €		-100,0%
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>97 448,75 €</b>	<b>495 039,81 €</b>	<b>408,0%</b>

Les principaux investissements prévus sur ce budget annexe sont les suivants :

- Acquisition d'un logiciel métier ANC ;
- Acquisition de matériel (caméra et détecteurs) pour les services ;
- Acquisition de véhicules pour les services.

## 2.7. Le budget annexe « Parc du Roumois »

Un suréquilibre budgétaire avec un excédent de 858 884,52 € est constaté en section de fonctionnement et s'articule de la façon suivante :

### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 291 062,13 €	1 291 061,93 €	0,0%
042	Opérations ordre transf. entre sections	1 294 171,40 €	439 067,41 €	-66,1%
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	207 901,00 €	0,00 €	-100,0%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 793 134,53 €</b>	<b>1 730 129,34 €</b>	<b>-38,1%</b>

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
011	Charges à caractère général	875 999,80 €		-100,0%
023	Virement à la section d'investissement	1 079 370,40 €	432 167,41 €	-60,0%
042	Opérations ordre transf. entre sections	626 072,40 €	439 067,41 €	-29,9%
65	Autres charges de gestion courante	0,20 €	10,00 €	4900,0%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 581 442,80 €</b>	<b>871 244,82 €</b>	<b>-66,2%</b>

La participation du budget principal au budget annexe « Parc du Roumois » devrait s'élever à 0 € en 2026.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 871 234,82 € et s'articule de la façon suivante :

### Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
021	Virement de la section de fonctionnement	1 079 370,40 €	432 167,41 €	-60,0%
040	Opérations ordre transf. entre sections	626 072,40 €	439 067,41 €	-29,9%
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>1 705 442,80 €</b>	<b>871 234,82 €</b>	<b>-48,9%</b>

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
001	Solde exécution invest. reporté	411 271,40 €	432 167,41 €	5,1%
040	Opérations ordre transf. entre sections	1 294 171,40 €	439 067,41 €	-66,1%
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>1 705 442,80 €</b>	<b>871 234,82 €</b>	<b>-48,9%</b>

Aucun investissement n'est prévu sur le budget annexe « Parc du Roumois » en 2026.

## **2.8. Le budget annexe « Zone d'activités de Thuit-Anger »**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 10 687 723,64 € et s'articule de la façon suivante :

### **Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 239 225,54 €	3 404 985,40 €	5,1%
042	Opérations ordre transf. entre sections	7 101 708,06 €	7 094 556,56 €	-0,1%
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	110 555,00 €	9 000,00 €	-91,9%
75	Autres produits de gestion courante	158 535,51 €	179 181,68 €	13,0%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>10 610 024,11 €</b>	<b>10 687 723,64 €</b>	<b>0,7%</b>

### **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
011	Charges à caractère général	84 200,00 €	197 100,00 €	134,1%
023	Virement à la section d'investissement	3 237 634,96 €	3 366 208,76 €	4,0%
042	Opérations ordre transf. entre sections	7 207 263,06 €	7 094 556,56 €	-1,6%
65	Autres charges de gestion courante		800,00 €	
66	Charges financières	38 426,09 €	29 058,32 €	-24,4%
67	Charges spécifiques	42 500,00 €		-100,0%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>10 610 024,11 €</b>	<b>10 687 723,64 €</b>	<b>0,7%</b>

La participation du budget principal au budget annexe « Zone d'activités de Thuit-Anger » devrait s'élever à 252 740,39 € en 2026 sous la forme d'une avance versée en investissement.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 10 449 898,02 € et s'articule de la façon suivante :

### **Recettes d'investissement**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
021	Virement de la section de fonctionnement	3 237 634,96 €	3 366 208,76 €	4,0%
040	Opérations ordre transf. entre sections	7 207 263,06 €	7 094 556,56 €	-1,6%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	274 202,39 €	5384,0%
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>10 449 898,02 €</b>	<b>10 734 967,71 €</b>	<b>2,7%</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
001	Solde exécution invest. reporté	3 067 301,45 €	3 336 038,46 €	8,8%
040	Opérations ordre transf. entre sections	7 101 708,06 €	7 094 556,56 €	-0,1%
16	Emprunts et dettes assimilées	280 888,51 €	304 372,69 €	8,4%
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>10 449 898,02 €</b>	<b>10 734 967,71 €</b>	<b>2,7%</b>

Aucune dépense d'investissement n'est prévue sur le budget annexe « Zone d'activités de Thuit-Anger » en 2026.

## 2.9. Le budget annexe « Zone d'activités de Quillebeuf »

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 262 698,79 € et s'articule de la façon suivante :

### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	206 087,01 €	195 442,79 €	-5,2%
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 000,00 €	2 000,00 €	0,0%
75	Autres produits de gestion courante	67 000,00 €	65 256,00 €	-2,6%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>275 087,01 €</b>	<b>262 698,79 €</b>	<b>-4,5%</b>

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
011	Charges à caractère général	20 499,70 €	5 718,00 €	-72,1%
023	Virement à la section d'investissement	209 827,05 €	212 857,13 €	1,4%
042	Opérations ordre transf. entre sections	38 359,00 €	38 359,00 €	0,0%
65	Autres charges de gestion courante	0,30 €	10,00 €	3233,3%
66	Charges financières	6 400,96 €	5 754,66 €	-10,1%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>275 087,01 €</b>	<b>262 698,79 €</b>	<b>-4,5%</b>

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 740 306,76 € et s'articule de la façon suivante :

### **Recettes d'investissement**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
001	Solde exécution invest. reporté	9 029,21 €	6 091,75 €	-32,5%
021	Virement de la section de fonctionnement	209 827,05 €	212 857,13 €	1,4%
040	Opérations ordre transf. entre sections	38 359,00 €	38 359,00 €	0,0%
10	Dotations, fonds divers et réserves		29 391,95 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	448 461,50 €	453 606,93 €	1,1%
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>705 676,76 €</b>	<b>740 306,76 €</b>	<b>4,9%</b>

### **Dépenses d'investissement**

Chapitre	Libellé	Autorisations budgétaires 2025	BP 2026 y compris RAR	Evolution 2025/2026
16	Emprunts et dettes assimilées	40 676,76 €	41 323,06 €	1,6%
20	Immobilisations incorporelles	665 000,00 €	641 483,70 €	-3,5%
21	Immobilisations corporelles		57 500,00 €	
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>705 676,76 €</b>	<b>740 306,76 €</b>	<b>4,9%</b>

Les principaux investissements prévus sur ce budget annexe sont les suivants :

- Fouilles archéologiques et bornage pour la zone d'activités économiques de Bourneville.